

ROMANCHE

CHAMP-SUR-DRAC

Maîtriser le foncier et préserver l'activité agricole



Pour l'association des maires et adjoints de l'Isère, les élus doivent résister à la pression foncière.

L'association des maires et adjoints de l'Isère — avec son président Daniel Vitte et sa directrice Emmanuelle Rivière — a organisé ce lundi soir une réunion d'information à l'attention de l'ensemble des élus du sud de l'agglomération.

L'objectif était de sensibiliser les élus de manière à ce qu'ils résistent à la pression foncière « qui conduit à une diminution régulière des espaces alloués à l'activité agricole ». Une comparaison a été donnée par les intervenants (lire ci-dessous) pour situer le débat : « dans les 40 dernières années, on a consommé davantage de surface pour construire que dans les trois siècles précédents. Cela conduit à une diminution de l'activité agric-

cole et a donc des conséquences sur l'emploi puisque la disparition d'un agriculteur amène la suppression de plus de 5 emplois induits.

Parallèlement, la suppression d'1 hectare de terre agricole en fond de vallée amène la suppression de 3 hectares d'alpage, ce qui pose un problème d'entretien des alpages qu'il faut compenser d'une manière mécanique.

Maîtriser le nombre d'habitations en milieu rural

L'accent a été mis pour que les élus maîtrisent davantage le mitage (augmentation des habitations en milieu rural, ndlr) de leurs nouvelles constructions. Dans ce domaine, l'Allemagne, qui consomme deux fois moins

de surface que la France, a été citée en exemple. Ce mitage est générateur de déplacements et donc pas favorable au bilan carbone.

Il a été souligné également que ces formules de lotissements dispersés ne favorisaient pas la convivialité, la vie de la localité, le fonctionnement de ses structures (commerces, loisirs, etc.).

La surface moyenne des lots est actuellement en France d'environ 1200 m², ce qui est excessif si l'on veut laisser quelques terres disponibles aux générations qui suivent. Des exemples d'habitat plus resserré ont été cités en exemple, notamment à Miribel-Lanchâtre où les résultats sont jugés « excellents ».

Silbert GACON

Les organismes et représentants compétents

En matière d'urbanisation, différents intervenants se sont succédé à la tribune lundi dernier. Il y avait Nicolas Agresti, directeur de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), représentant l'organisme d'État qui peut préempter sur les ventes de terre en zone agricole ou naturelle, et favoriser leur reprise par de jeunes agriculteurs.

Serge Gros, directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), était présent pour dispenser des conseils en matière d'aménagement.

Jean-Pierre Lestoille, directeur de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), a évoqué les problèmes économiques et environnementaux. Côté élus,

Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet et Gilles Strappazon, conseiller général du canton de Vizille, ont rappelé le soutien financier du Conseil général; et enfin Gérard Seigle-Vatte, président de la Chambre d'agriculture, a exposé les difficultés des agriculteurs et leurs attentes en direction des élus. En guise de conclusion à cette réunion, a été soulignée la mise en place des Directives à l'aménagement du territoire (DTA) avant 2011. Cette DTA va alors s'imposer au schéma directeur départemental (SCOT) et aux PLU (Plans locaux d'urbanisme) élaborés par les municipalités. Ce verrou supplémentaire va probablement obliger bon nombre de municipalités à revoir leur expansion en matière d'urbanisation.

G. C.